



Contestation decision assurance auto

Par **Lucieleanne**, le **07/04/2015** à **18:56**

Bonjour,

Je me permet de venr vers vous afin d avoir si possible quelques eclaircissements.

En date du 25/03/2015 mon compagnon a eu deux accidents

- un 1er, pour lequel il a percuté une voiture qui avait pilé en pleine voie rapide afin d eviter d autre vehicules (je ne conteste pas du tout le fais que nous soyons en tors) suite a ce premier choc notre voiture s est retrouvé légèrement en biais mais sur la meme voie de circulation et toujours dans le bon sens, suite a cela mon compagnon a etais heurté a l arriere par un 3eme vehicule ce qui l as envoyé sur la rembarde de sécurité.

Suite aux accidents nous avons envoyés les constats a notre assurance qui refuse de nous donner toute indemnisation car selon eux nous etions de travers sur la voie et donc une gêne ce qui n est pas le cas, nous etions seulement legerement de travers mais de gênions pas la circulation sur l autre voie ect.

Suite a leur decision j ai envoyee ce jour un recommandé de contestation.

Sont ils dans leur droit?

Que puis je faire?

Merci par avance

Envoyé de mon iPhone

Par **janus2fr**, le **07/04/2015** à **20:14**

Bonjour,

Pour vous répondre, il faudrait savoir comment ont été rédigés les constats et surtout les cases cochées car ce sont elles qui servent à déterminer les responsabilités.

Par **Lucieleanne**, le **07/04/2015** à **21:39**

Bonjour, lors du constat avec l voiture qui nous a heurté mon compagnon et la personne eyant etais troublés par l accident ne savaient plus si la personne qui nous suivait etais entrant de doubler ou pas ils ont donc cochés les case 8 et 9 quoi qu il en soit sur le dessin

notre voiture etais dessin  legereement en biais mais sur la file de droite de circulation en aucun cas la voiture ne depassais la file, la voiture qui nous a heurt  etais dessin  entre les deux files entrain de doubler et nous heurtant a l arriere gauche.
En aucun cas nous etions en travers de la route

Par **janus2fr**, le **08/04/2015**   **07:36**

Votre description est contradictoire !

Les cases 8 et 9 ne peuvent pas  tre coch es en m me temps, l'une indique que les v hicules roulaient sur la m me file, l'autre sur des files diff rentes. Si la case 9 a  t  coch e "roulait dans le m me sens et sur une file diff rente", pour qu'il y ait eu choc, c'est qu'un des v hicules a quitt  sa file, et d'apr s ce que vous dites, ce serait celle de votre compagnon. C'est, du moins, ce que l'assurance a compris de la r daction du constat.

Par **Lucieleanne**, le **08/04/2015**   **07:38**

Bonjour, la personne etait en train de doubler donc entre les 2files et en aucun cas celle de mon compagnon a quitt  sa file c est le Mr a l arriere qui ne s est pas d port  suffisamment

Par **janus2fr**, le **08/04/2015**   **08:27**

Le probl me est que le constat est mal r dig .

Il faudrait vous mettre d'accord avec l'autre conducteur (et les assureurs) pour remettre la situation au clair.

Par **Lucieleanne**, le **08/04/2015**   **08:31**

La personne du constat refuse... Mais merci de votre aide